

N° de résolution
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 16 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Anne-Marie Lareau (siège n° 1) Nathalie Turgeon (siège n° 4)
Roland Dubois (siège n°2) Benoît Éthier (siège n° 5)

Absents :
Andrée Beaulieu (siège n° 3)
Yvon Daneau (siège n° 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de madame la Maire, Danielle Joly

Est aussi présente : madame Nadia Aubin, directrice générale et greffière - trésorière par intérim qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Six (6) citoyens(es) sont présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la Maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-880

OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU que la maire, madame Danielle Joly, procède à l'ouverture de la séance régulière le 16 juin 2026 à 19h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-881

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

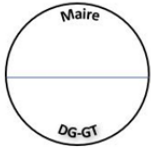
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.1 Engagement de madame Céline Perrier au poste de directrice générale tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



MOT DE LA MAIRE

Le mot de madame la Maire du mois d'avril a été :

- Mention des bourses versées à l'école de Pontmain et CFP;
- Explication des démarches pour pourvoir le poste de DG avec FQM;
- Suivi du barrage, démarche avec FQM et WSP;
- Explique la mise à jour de nos règlements désuets;
- Incite les gens à répondre au sondage de plan climat, MRC;
- Annonce Fête nationale par les Amis du lac.

LÉGISLATIF

2026-06-882

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 19 mai 2026 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-883

ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE L'ANCIENNE CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a repris possession de l'ancienne caserne située au 890, Route 309 et qu'il y avait une entente entre la Ville de Mont-Laurier et le propriétaire voisin pour l'approvisionnement en eau.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin offre à la municipalité la possibilité de poursuivre l'entente avec lui.

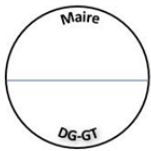
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de l'entente précédente, au montant de 500.00 \$ plus taxes par année pour l'approvisionnement en eau du 890 Route 309 par le propriétaire du 888 Route 309. Le versement sera fait à 9030-0971 Québec inc. pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2026-06-884

VENTE D'ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la vente d'équipements désuets ou inutilisés.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale par intérim, Nadia Aubin, à mander le Centre d'acquisitions gouvernementales pour faire la vente des équipements non utilisés par la municipalité. Elle est autorisée à signer tous les documents nécessaires auprès du CAG ou la SAAQ pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-885

DEMANDE D'UN CITOYEN POUR EXEMPTION DE TAXES POUR UN TERRAIN

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la vente pour taxes du lot 5 561 694 en 2024. Le propriétaire ne peut devenir légalement propriétaire du terrain, il demande à la municipalité une exemption de taxes municipales pour une durée de 10 ans, afin de régulariser la situation.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'accepter la demande du citoyen pour l'exemption de taxes jusqu'en 2035 inclusivement. L'entente ne sera plus valide s'il y a des modifications ou constructions au terrain qui engendre une augmentation de la valeur du lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

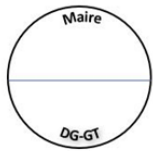
2026-06-886

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D DU 1^{er} AU 31 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent



N° de résolution
ou annotation



ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501594 à C2501596**, et **L260136 à L2600163** ainsi que **P2600082 à P2600109** totalisant la somme de **89 415.88 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-887

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 mai 2026 totalisant la somme de **41 903.38 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2026-06-888

ENGAGEMENT DE CÉLINE PERRIER AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait le poste de directeur (trice) général(e) à combler depuis le 1 avril 2026.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU de procéder à l'engagement de madame Céline Perrier au poste de directrice générale.

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

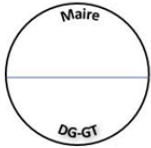
2026-06-889

ADOPTION DU RÈGLEMENT 329-2 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le règlement numéro 329 relatif aux conditions d'émission de permis;

ATTENDU QUE ledit règlement numéro 329 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 329-1, entré en vigueur le 21 juin 2014



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q. c. A-19.1*) et que les articles du règlement numéro 329 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance tenante du 19 mai 2026 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 16 juin conformément à l'article 127 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q. c. A-19.1*)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 329-2, soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, selon les cas prévus aux présentes, soient soumises aux dispositions de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-890

ADOPTION DU RÈGLEMENT 328-5 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le règlement numéro 328 relatif aux divers permis et certificats

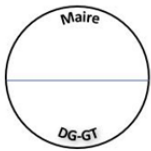
ATTENDU QUE ledit règlement numéro 328 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 328-1 adopté le 9 septembre 2003
- 328-2 adopté le 13 mars 2007
- 328-3 adopté le 14 décembre 2010
- 328-4 adopté le 8 avril 2014

ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q. c. A-19.1*) et que les articles du règlement numéro 328 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance tenante du 10 juin 2026 ;



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 328-5, soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, selon les cas prévus aux présentes, soient soumises aux dispositions de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-891

APPUI AU RÈGLEMENT #90 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE LA RIDL.

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a besoin de faire la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à dépenser une somme de 2 250 000\$ pour une période maximale de quarante (40) ans.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'appuyer le Règlement #90 décrétant un règlement d'emprunt pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux de la RIDL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

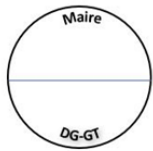
2026-06-892

PROPOSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LE CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DU VILLAGE – DOSSIER 8809-26-4993

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant le contrat d'entretien d'hiver du chemin du Village se détaillant comme suit :

Contrat d'entretien d'hiver - Dossier 8809-26-4993

Date du début : 15 octobre 2026
Date de fin : 31 mai 2027
Longueur pondérée : 1,434 km
Montant du marché proposé : 14 500 \$ / année



N° de résolution
ou annotation



Durée du contrat : 1 an
Renouvelable sur 2 autres années sans indexation pour un total de 3 ans.

- Le prix global à forfait comprend :
- La fourniture des matériaux, taxes incluses (approvisionnement par la Municipalité);
 - La fourniture du site d'entreposage des matériaux;
 - La fourniture du matériel;
 - La patrouille et la veille météorologique;
 - Le déneigement et déglçage;
 - La clause d'ajustement du carburant diesel incluse au marché.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU d'accepter la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le contrat d'entretien d'hiver du chemin du Village comme établi dans le préambule et d'autoriser madame Danielle Joly, maire, et madame Nadia Aubin, directrice générale par intérim, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-893

DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

ATTENDU QUE le conseil désire refaire le chemin de la Presqu'île sur un tronçon de 1 970 mètres pour la phase 1.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

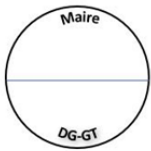
ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE l'estimation détaillée du coût des travaux choisit afin d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante;



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Nadia Aubin, directrice générale par intérim, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU que le conseil de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nadia Aubin, directrice générale par intérim est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-894

ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET UN CITOYEN

CONSIDÉRANT que monsieur Gaétan Serres a fait une demande à la municipalité pour corriger une situation problématique survenue à la suite des travaux de réfection du chemin Kiamika;

CONSIDÉRANT que le ponceau, qui était déjà existant, a été changé et qu'il dépasse la ligne du lot 5 830 686 appartenant à monsieur Gaétan Serres;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande de lui restituer son terrain.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

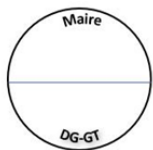
VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Absent

ET RÉSOLU de corriger la situation en procédant à l'échange de terrain entre la municipalité et monsieur Gaétan Serres. La municipalité cèdera une partie du lot 5 561 851 lui appartenant selon le croquis établi avec le requérant et en contrepartie M. Serres cèdera le lot 5 830 686 à la municipalité. Les frais de lotissement, d'arpentage et le certificat de piquetage seront aux frais de la municipalité. La municipalité désigne, la directrice générale par intérim, Nadia Aubin et la maire, Dannielle Joly à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation



2026-06-895

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Danielle Joly
Maire

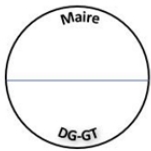
Nadia Aubin
Directrice générale par intérim

Je, Danielle Joly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Joly
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nadia Aubin
Greffière-trésorière par intérim



N° de résolution
ou annotation



PAGE ANNULÉE